

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 5 DECEMBRE 2023**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2023-022 : DECIDE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

DEL-2023-023 : DECIDE à l'unanimité de mettre à jour le règlement intérieur fixant le temps de travail.

DEL-2023-024 : DECIDE à l'unanimité de verser la prime d'intéressement à la performance collective 2024.

DEL-2023-025 : DECIDE à l'unanimité de la revalorisation des tarifs des repas des seniors pris à la restauration et des repas à domicile.

DEL-2023-026 : DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention à l'association AFM TELETHON au titre de l'année 2023.

DEL-2023-027 : DÉCIDE à l'unanimité d'admettre en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées par le Comptable Public.

DEL-2023-028 : APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget primitif 2023.

DEL-2023-029 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 18 septembre et le 22 novembre 2023.

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 12 décembre 2023.

La Présidente du CCAS,


Nathalie LALLIER.